



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil : 4 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 16 novembre 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

Excusés : Mme NABETH (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. ALLOIN), M. BONET (procuration à Mme CLAMARON), M. BOURGEAY (procuration à M. MERCADER), M. WANTERSTEN (procuration à Mme ZARTARIAN)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====
Objet : Don à l'UNICEF dans le cadre du DÉCI'RUN

Mesdames, Messieurs,

VU la première édition du Déci'Run en date du 2 avril 2022,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 02 novembre 2022,

CONSIDERANT que la première édition du Déci'Run s'est tenue le samedi 2 avril 2022, rassemblant 469 coureurs sur trois parcours distincts (5k, 10k et 26k),

CONSIDERANT que l'UNICEF a mobilisé des bénévoles afin d'aider à la bonne organisation de cet évènement, tel que la tenue des ravitaillements, l'accueil des participants ou encore la sécurisation de la course enfants,

CONSIDERANT que dans la lignée de l'engagement de la Ville en tant que Ville Amie de Enfants, un don de 2 euros par dossard vendu est reversé à l'UNICEF,

CONSIDERANT que 469 dossards ont été vendus sur les trois courses, représentant alors un don de 938 euros,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le don de 938 euros à l'UNICEF pour sa participation à la première édition du Déci'Run le 2 avril 2022,
- **INSCRIRE** ce don sur le compte 6745-415 – Subvention aux personnes de droit privé de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 70 – Service des sports,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur SCHROLL à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH (par procuration), M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA, M. WALTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.